

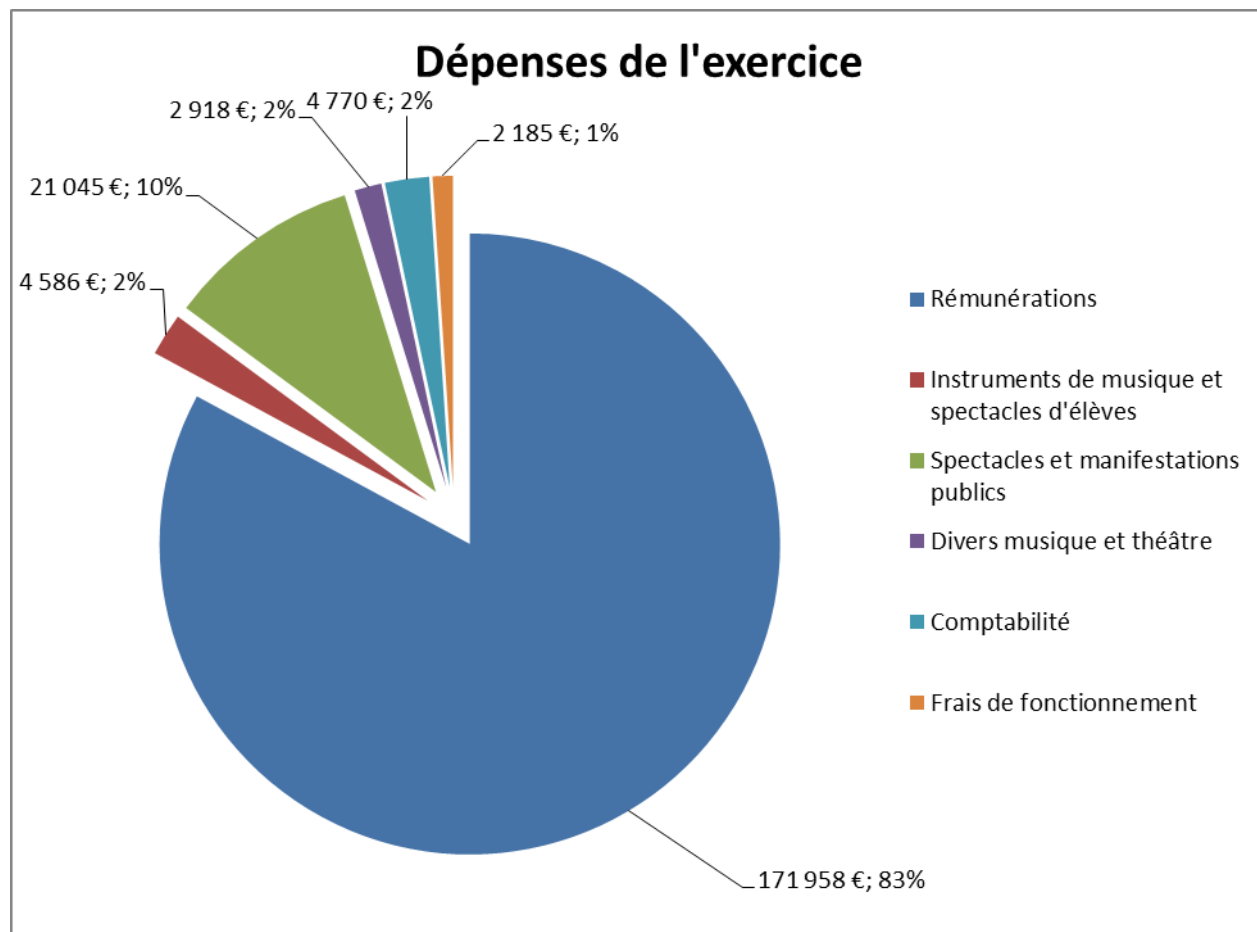
Assemblée générale ordinaire du 22 novembre 2015

RAPPORT FINANCIER

1. COMPTABILITE GENERALE DE L'ASSOCIATION :

Ces chiffres mêlent les deux volets de l'association, l'enseignement et la pratique de la musique et du théâtre ainsi que la saison de spectacles.

Dépenses de l'exercice : 207 462 €



Château de la Romanie, 21 rue de Rome 78690 LES ESSARTS-LE-ROI

Tél. : 06.95.35.13.05 Mail : aidema@aidema.net

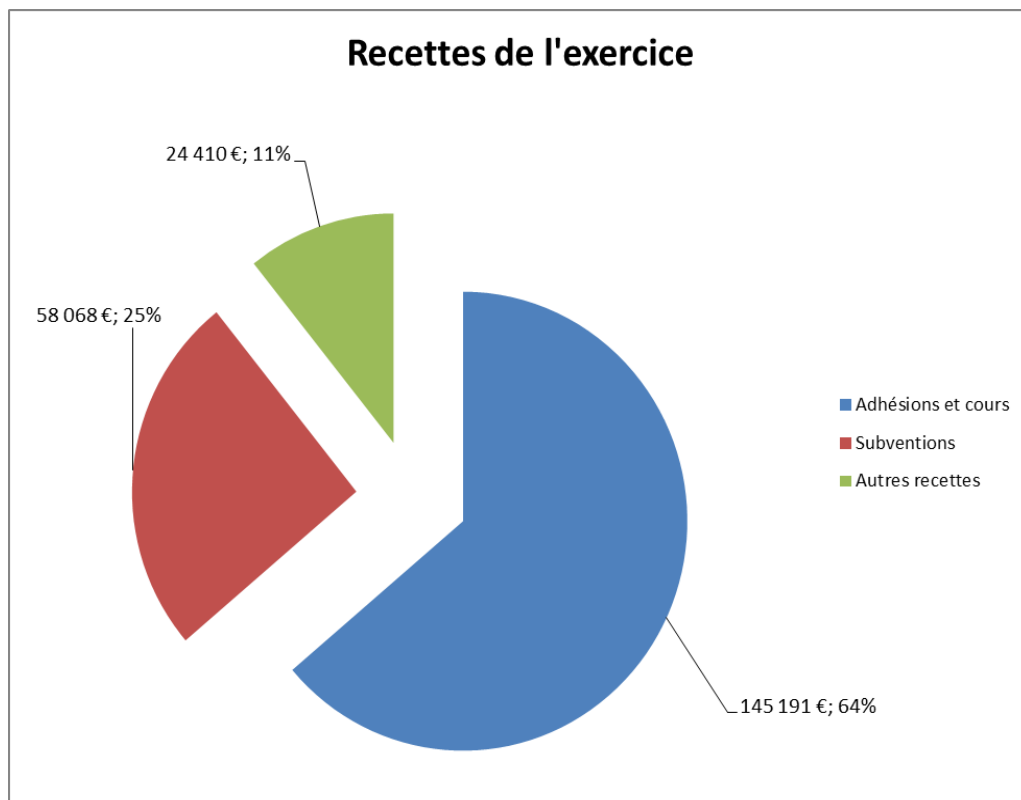
Siège social : Mairie 78610 AUFFARGIS

<http://www.aidema.net>

Quelques précisions sur les dépenses :

- ✓ Au total Musique & Théâtre : 200 507 €, soit 97 % des dépenses qui sont en lien direct avec les missions confiées à l'association :
 - Concerts, animations, scolaires : 21 045€ (10 % des dépenses)
 - Enseignement et pratique de la musique et du théâtre : 179 462 € (87 % des dépenses)

Recettes de l'exercice : 227 669 €



Quelques précisions sur les recettes :

- ✓ Au total nous avons 169 601 € (soit 75 %) de ressources propres, alors que, d'après les chiffres du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, les ressources propres sont en moyenne de 40 % dans les associations employeurs.
- ✓ Subventions : par rapport à l'année précédente, elles sont en baisse de 7,35% passant de 26 à 25 % des recettes
 - 58 068 € dont 9 768 € du Conseil Général
 - Sur les 9 768 € de subventions du Conseil Général, la subvention de fonctionnement ne représente que 2692 €, soit environ 10 € / élève ; le reste, soit 7 076 €, est une subvention, exceptionnelle obtenue pour des projets et notamment notre saison de spectacles. Cela démontre, si besoin en était, la qualité de nos spectacles et du service rendu à la population de nos communes.
- ✓ Autres recettes : 24 410 €
 - 4394 € de stages, locations d'instruments et recettes diverses

- 12 119 € de recettes de spectacles
- 7897 € de prestations de service pour les communes (TAP, ...)
- ✓ Les prestations de service pour les communes (TAP, ...) ne sont pas reconduites pour 2015-2016 en raison des budgets serrés des communes
- ✓ La saison de spectacles et les projets ne sont équilibrés financièrement qu'avec **les subventions exceptionnelles du Conseil Général**, la billetterie et les sponsors ne couvrant pas les frais, pourtant réduits grâce à la participation des bénévoles. Cette année ce poste est déficitaire de 1851 € mais ce déficit inclue 609 € de dépenses faites en avance pour la saison 2015-2016. Après 10 saisons de spectacles, en excluant ces 609 €, le solde cumulé du compte « spectacles » est déficitaire de 309 € soit environ 31 € de déficit par saison ! La plupart de ces 35 à 40 spectacles annuels sont gratuits (ou quasiment) pour les enfants et ouverts à toute la population de nos communes pour un prix modique et sans autres frais pour les municipalités que le prêt des salles. Il s'agit donc d'un service rendu à la collectivité mais malheureusement pas un moyen de consolider les finances de l'association.
- ✓ Par rapport à l'année précédente, le poste « adhésions et cours » est passé de 63 à 64 % de recettes

Résultat de l'exercice : + 20 207 € soit un excédent de 9,74 % des dépenses, identique en % à l'année dernière

Cet excédent est à rapprocher de nos besoins en réserves de sécurité minimales qui sont estimés à :

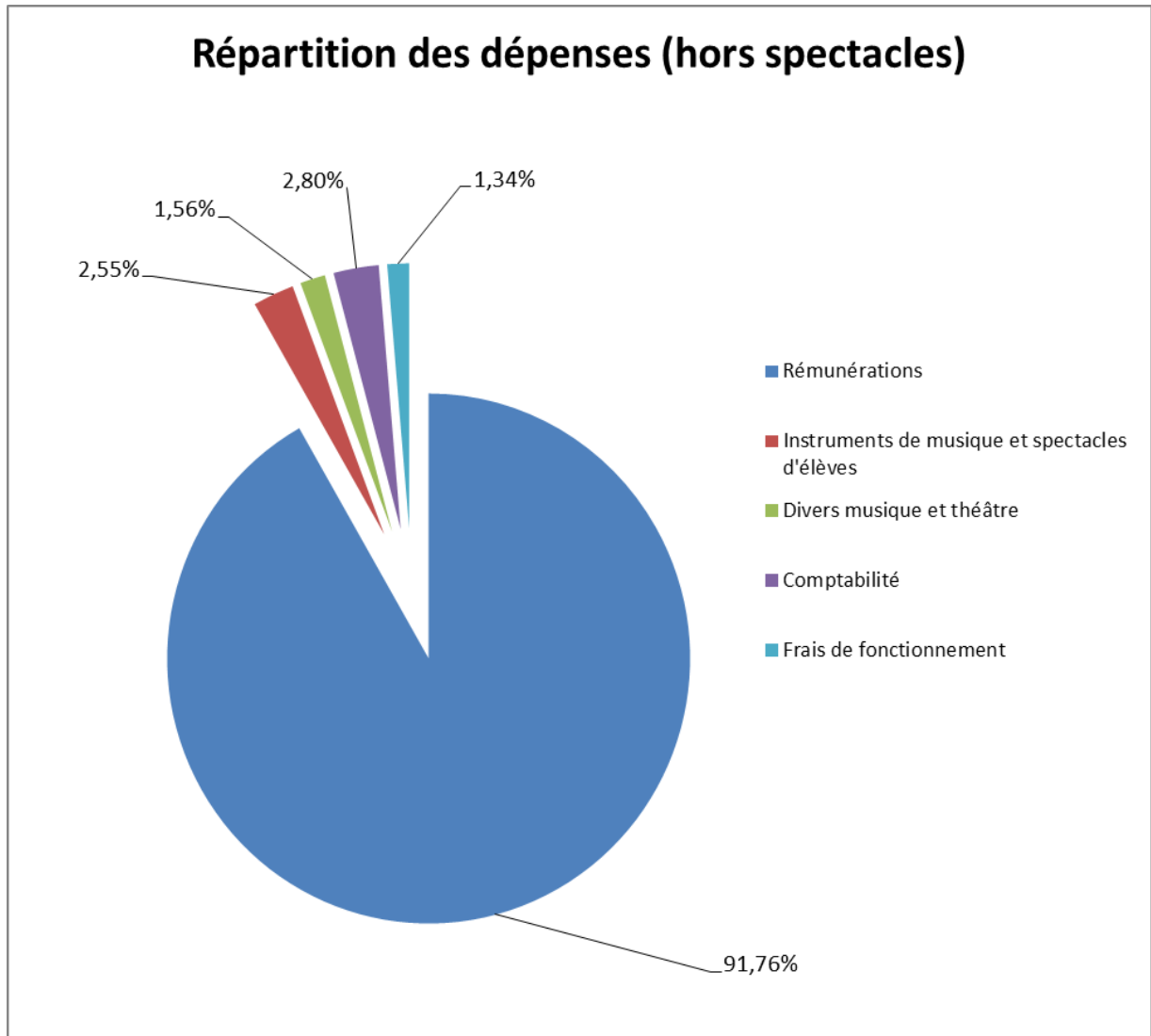
- ✓ 1 mois de salaires et charges (marge d'erreur sur le prévisionnel),
 - ✓ **plus** de quoi indemniser l'absence pour maladie d'un professeur pendant 3 mois tout en payant son remplaçant
- , soit au total 15 410 €.

Lors de la création de nos saisons de spectacles nous avons décidé qu'elles devaient être autofinancées et que nous n'utiliserions ni les cotisations des adhérents, ni les subventions de fonctionnement des communes et du Conseil Général. Cette règle a toujours été respectée, les excédents d'un spectacle ou d'une saison compensant les déficits des suivants. C'est pourquoi nous allons maintenant examiner les chiffres de la seule partie « école de musique et théâtre ».

2. COMPTABILITE SPECIFIQUE « ECOLE DE MUSIQUE ET THEATRE » :

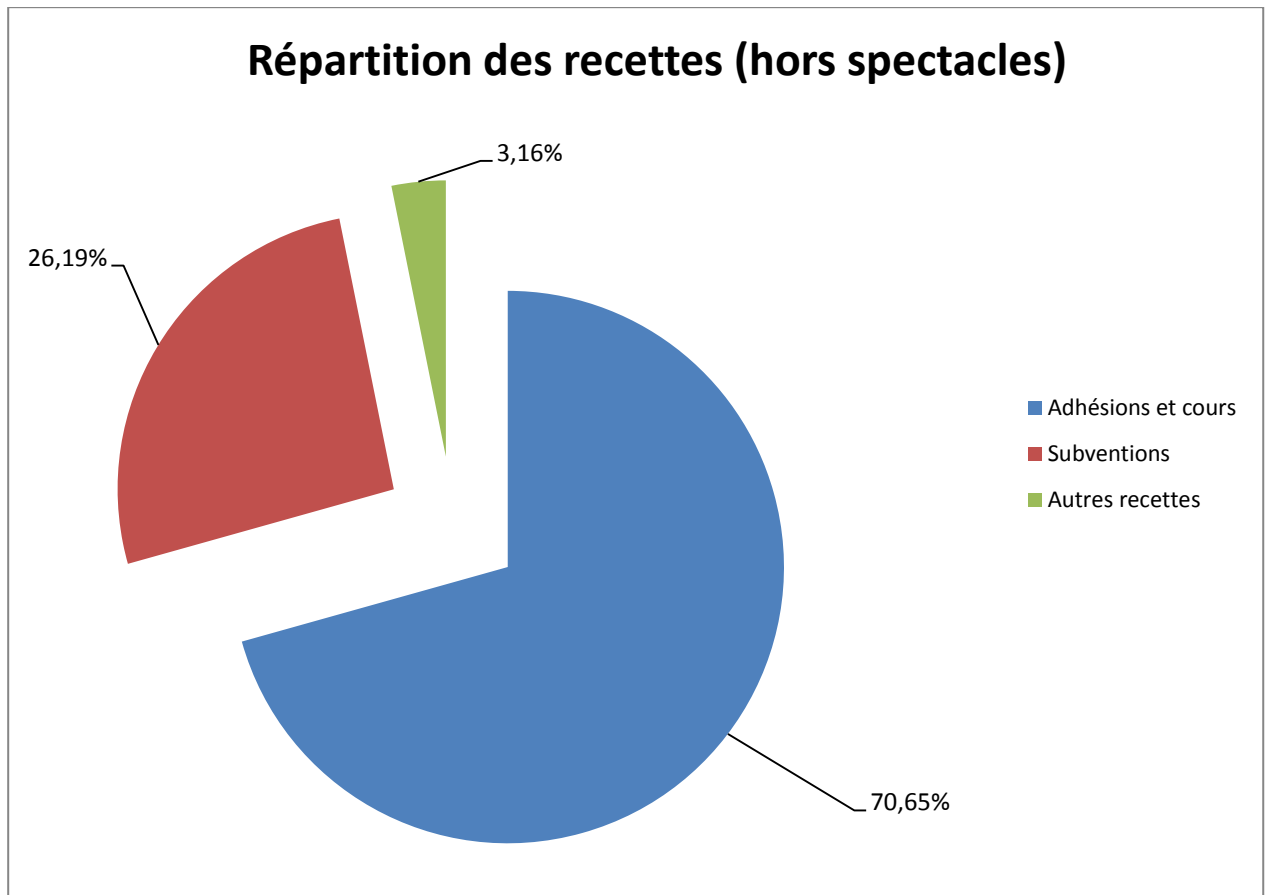
Pour être plus représentative, l'analyse comptable sera faite en pourcentage et sur la moyenne des 3 dernières années.

Dépenses :



Au total, musique & théâtre : 95,86 % des dépenses

Recettes :



La partie enseignement et pratique de la musique et théâtre est financée à 26,19 % par les subventions et à 70,65 % par les adhérents.

Résultat : + 6,61 % des dépenses sur les 3 dernières années.

L'augmentation moyenne de 12,5 % des tarifs de septembre 2013 porte ses fruits puisque grâce à cette 2^{ème} année consécutive de retour à l'équilibre, le résultat moyen sur 3 ans est passé de 1,45 % à 6,61 % des dépenses

3. COMPARAISON PREVISIONNEL / REALISE :

Comme tous les ans nous avons établi deux budgets prévisionnels : un « initial » en mai de l'année précédente, avant le début des préinscriptions et un « rectificatif » au mois d'octobre après la fin des inscriptions.

Le budget initial a été établi sur les hypothèses suivantes :

- ✓ Même nombre d'élèves qu'à la fin de l'année précédente
- ✓ Même nombre d'heures de cours
- ✓ Hausse du point CCNA de 2 % au 01/01
- ✓ Subventions gelées
- ✓ Supplément réglé par toutes les personnes hors quotas de subventions
- ✓ Tarifs inchangés après la hausse de 12,5 % de l'année précédente
- ✓ Résultat en déficit de 0,54 %

En octobre, lors du budget rectificatif nous avons un prévisionnel à + 892 € soit + 0,43 %.

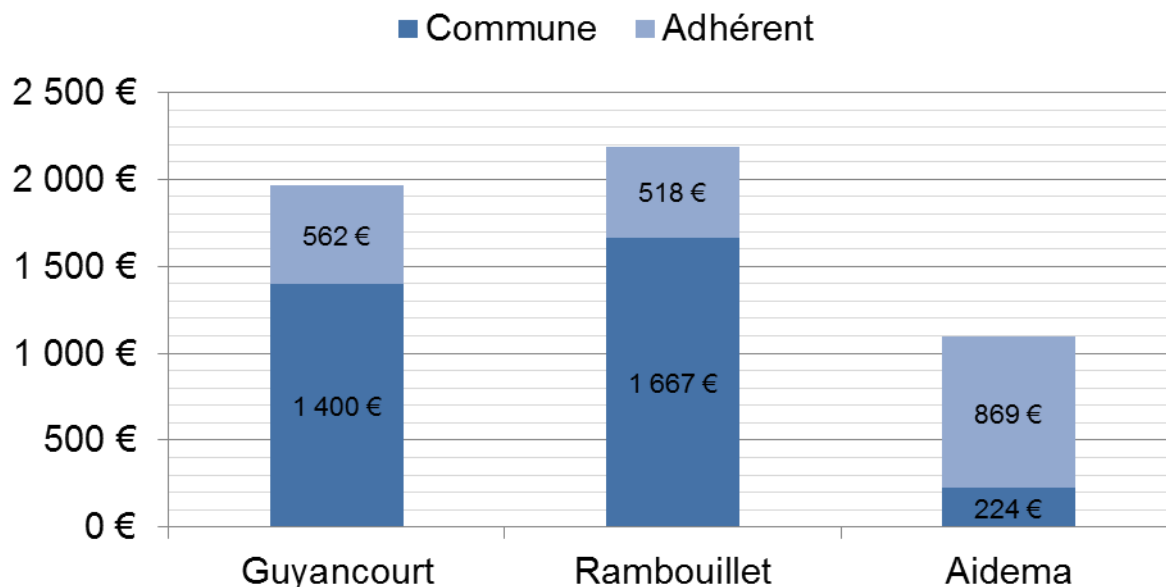
Au final, si on exclut la saison de spectacles, la comparaison du réalisé avec le prévisionnel *d'octobre*, montre que :

- ✓ les dépenses sont inférieures de 13 494 € à celles prévues (- 6,75 %) à cause essentiellement de deux éléments exceptionnels qui ne se reproduiront pas :
 - le point conventionnel qui habituellement augmente au 1^{er} janvier n'a été augmenté cette année qu'au mois de septembre, annulant ainsi les 9 mois de hausse à 2 % anticipée (économie d'environ 9000 €)
 - suite au décès de notre comptable en cours d'année, un nouveau comptable a dû assurer la fin de l'exercice et sera payé sur l'exercice suivant (économie artificielle de 1300 €)
- ➔ Si on exclut ces deux éléments exceptionnels, les dépenses sont inférieures de 3200 € environ par rapport aux prévisions, soit - 1,6 %
- ✓ les inscriptions en cours d'année ont ajouté 7646 € de cotisations quasiment sans frais supplémentaires car essentiellement en cours collectifs déjà ouverts ; ce niveau d'inscriptions en cours d'année est inhabituel : l'année nous étions à 3818 €
- ✓ les autres recettes sont conformes aux prévisions à une centaine d'euros près

Hors saison de concerts et hors éléments exceptionnels de dépenses et inscriptions en cours d'année, la différence entre le réalisé et le prévisionnel *d'octobre* est donc de + 6943 € soit + 3,05 % du budget. Cette déviation reste correcte même si habituellement la concordance est à +/- 2 %.

QUELQUES CHIFFRES CLES DE L'EXERCICE :

- ✓ **Coût total** d'une heure - année de cours : 1 666,35 €
(Coût annuel, hors éléments exceptionnels et investissements, d'une heure de cours hebdomadaire)
- ✓ **Coût en salaires et charges** du professeur assurant cette même heure - année de cours : 1 499,95 €, soit 90,0 % du coût total
- ✓ **Coût annuel moyen d'un élève** (hors éléments exceptionnels) : 681,41 €
- ✓ **Coût annuel d'un élève-musicien en formation complète** : 1093 €, à comparer aux coûts 2012-2013 des structures avoisinantes



4. EN CONCLUSION :

Cette année nous avons eu de la chance : tous les éléments exceptionnels ont été en notre faveur, ce qui nous permet d'avoir, pour la deuxième fois de suite, un exercice excédentaire. Mais ceci est à tempérer par des effets collatéraux délétères.

L'augmentation des tarifs de 12,5 % en septembre 2013 qui a assaini les finances de l'association a provoqué l'exclusion d'un nombre toujours plus grand de personnes de la culture et particulièrement de la musique. A ce jour nous avons 201 musiciens alors qu'à l'AG 2012 nous en avions 263 : l'assainissement financier nous a coûté 24 % de nos musiciens.

Même constat au niveau des familles : le nombre moyen d'élèves par famille est passé de 1,67 en 2012 à en moyenne 1,39 depuis la hausse des tarifs. Un enfant qui fait de la musique, ça coûte cher mais dès qu'il y en a deux ça devient inabordable pour la plupart des familles.

En 2012 nous avons 206 élèves qui prenaient des cours d'instrument ; depuis l'augmentation des tarifs c'est la chute : 182 élèves en 2013, 177 en 2014 et 140 cette année.

Cette année nous avons dû fermer ou fusionner des cours collectifs qui n'avaient pas le nombre minimal d'élèves pour assurer leur équilibre économique. Nous sommes en train d'entrer dans un double cercle vicieux, pédagogique et économique.

Au niveau pédagogique, moins de cours d'instrument ça veut dire pas de jeunes pour assurer la relève dans les orchestres et ensemble et donc à terme leur disparition.

Au niveau financier des tarifs élevés ça veut dire moins d'élèves or comme nous avons 25 % de frais fixe, moins d'élève ça veut dire augmentation des tarifs en raison des frais fixes répartis sur moins d'élèves. En 2012 chaque élève devait payer 152 € de frais fixes, en 2014-2015 nous en étions à 163 €. De plus, ce sont les cours collectifs qui permettent d'équilibrer les comptes donc si le cercle vicieux pédagogique nous amène à une diminution du nombre d'ensembles ça contribuera encore plus à la hausse des tarifs.